



LE PEDIBUS®

Charte parent / enfant :

2023-2024

I- INTRODUCTION

Deux lignes Pédibus ont été mises en service en septembre 2021 pour les deux écoles de Pélussin. Une troisième ligne est en cours de mise en service en mars 2024.

Ces lignes fonctionnent si le nombre d'enfants inscrits, ainsi que d'accompagnateurs est suffisant.

1- Qu'est-ce qu'un Pédibus® ?

A tour de rôle, des parents ou accompagnateurs bénévoles (enseignants, grands-parents, retraités) conduisent à pied un petit groupe d'enfants, de la maternelle au CM2, vers l'école. Le convoi emprunte un itinéraire convenu, conçu pour être rapide et direct, tout en privilégiant la sécurité des enfants. Comme une ligne de bus normale, il fonctionne avec des arrêts fixes, spécifiques, repérables et à des horaires réguliers. Les enfants attendent à ce point d'arrêt que leurs camarades et accompagnateurs passent les récupérer. Ils intègrent alors le groupe et démarrent leur chemin vers l'école.

2- Les objectifs :

- Moins de voitures aux abords de l'école,
- Bonne santé des enfants,
- Sensibilisation à la sécurité routière et apprentissage de l'autonomie,
- Convivialité et création d'un lien social.

3- Comment s'inscrire au Pédibus® ?

Je suis élève de l'école :

- Je remplis le document pour m'inscrire sur une ligne et un arrêt.
- Je coche les créneaux qui m'intéressent.
- Je prends connaissance et je signe la charte enfant du Pédibus® et je m'engage à respecter les règles de celle-ci.
- Mes parents prennent connaissance et signent la charte parents du Pédibus® et s'engagent à respecter les règles de celle-ci.

Je suis un parent volontaire ou un bénévole et je souhaite accompagner :

- Je remplis la fiche d'inscription accompagnateur.
- Je signe la charte accompagnateur du Pédibus® et je m'engage à respecter les règles de celle-ci.

Le dossier d'inscription doit être retourné auprès du référent de ligne ou à l'adresse

pilalheure42@gmail.com

Référentes ligne Croix Rouge Elodie ROMANE 06 88 77 05 74, Claire NICLOAS 06 80 89 61 53

Référente ligne Virieu Virginie GARNIER 06 12 65 51 72

Référente ligne Planil Anne-Claire LABASTE 06 18 99 85 92

II- LA CHARTE PARENTS

Article 1 :

Le Pédibus® est un groupe d'enfants accompagnés à pied par des bénévoles sur le chemin de l'école. Il fonctionne comme un vrai bus, avec des horaires et des trajets fixes. Les retardataires ne sont pas attendus. Les accompagnateurs et les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables.

Article 2 :

Les parents sont tenus d'excuser dès que possible leur(s) enfant(s) en cas d'absence auprès du responsable de ligne.

Article 3 :

Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'arrivée du Pédibus® à l'arrêt en question.

Article 4 :

Chaque parent atteste être assuré (responsabilité civile familiale) ainsi que son/ses enfant(s) (assurance scolaire).

Article 5 :

Chaque parent s'engage à faire respecter par son (ses) enfant(s) les consignes données par les accompagnateurs ainsi que le code de la route et les règles élémentaires de sécurité.

Article 6 :

Les accompagnateurs ont autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Ils sont les premiers interlocuteurs des parents pour tout problème qui pourrait se poser.

Article 7 :

En cas de fortes intempéries, les parents appellent le responsable de la ligne pour s'assurer du fonctionnement normal du Pédibus®.

En tant que parent, je m'engage à respecter les règles de la charte parents du Pédibus®.

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

Téléphone : **Email :**

Date :

signature :

III- CHARTE - ENFANT

J'adhère au code de bonne conduite établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe :

Article 1 :

Je m'équipe en fonction de la météo.

Article 2 :

Pendant les trajets du Pédibus®, je dois mettre ma chasuble fluorescente.

Article 3 :

J'arrive à l'heure à mon arrêt, et j'attends calmement que le Pédibus® m'accueille dans le groupe.

Article 4 :

Je me mets en rang deux par deux pour former un groupe compact avec les autres enfants. Il y a un accompagnateur à l'avant et un autre à l'arrière du groupe.

Article 5 :

Je marche calmement sans gêner les autres enfants et je garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet.

Article 6 :

Je respecte les consignes des accompagnateurs du groupe.

Article 7 :

Pour traverser, j'attends sur le trottoir et je m'engage lorsque l'accompagnateur m'y invite. S'il existe un passage piéton, je dois le respecter.

En tant qu'enfant, je m'engage à respecter les règles de la charte enfant du Pédibus® si je ne respecte pas les règles du Pédibus®, je peux en être exclu(e).

NOM : **Prénom :**

Classe :

Adresse :

.....

Téléphone des parents :

Date :

signature :

LE PEDIBUS®

Charte parent / enfant :

2023-2024

AUTORISATION PARENTALE

Nom des parents : Prénom :

Adresse
.....

N° de téléphone :

Portable :

Mail :

Je déclare :

- Inscrire mon (mes) enfant(s) au Pédibus®.
- Avoir pris connaissance des chartes (parents, enfants et accompagnateurs) et de les respecter.
- Joindre les attestations d'assurance (scolaire et responsabilité civile).

INSCRIPTION DES ENFANTS

Enfant(s) concerné(s) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe

Ligne : Ligne Planil Ligne Virieu Ligne Croix Rouge

Arrêt départ :

Arrêt école :

Les jours suivants :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Aller				

Date :

Signature :